



Délibération du conseil d'administration n°2018/06/024

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret n°2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 02 décembre 2016, et notamment son article 34

Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 57 membres étaient présents ou représentés sur les 72 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 juin 2018

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 52 voix favorables
- 0 voix défavorables
- 1 membre ne prend pas part au vote
- 4 abstentions

DECIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la présentation annuelle de la politique générale et de la stratégie de développement de la COMUE du Président (*cf. le rapport 2017-2018 « Politique générale et stratégie de développement de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées » joint*).

Toulouse, le 29 juin 2018

Le Président

Philippe RAIMBAULT